

CONVOQUES (12) : M. Béguin Henri, Mme Béтин Madeleine, M. Cornée Lionel, Mme Coudé-Belloir Anne-Marie, Mme Jéby Myriam, M. Lamy Vincent, M. Le Droff Roland, M. Raison Éric, Mme Tiriau Valérie, M. Tual Maxime, Mme Brielle Hélène, M. Rossignol Denis,

Absents (2) : Pierre Bondoux, M. Lamy Patrice

Mme Coudé-Belloir Anne-Marie est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la précédente séance
2. Décisions prises dans le cadre de la délégation du maire
3. Finances
 - a) Convention 2025 - vente de chaleur avec l'EHPAD la Providence
 - b) Renouvellement du conventionnement Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) de Châteaubourg
 - c) Renouvellement de la convention avec ATC France - Antenne zone Beausoleil
4. Plan Local D'urbanisme Intercommunal – présentation aux élus
5. Constitution de servitude de passage de canalisation avec Néotoa
6. Questions diverses

1. Approbation du PV séance précédente

2. Décisions prises dans le cadre de la délégation du maire

Le maire présente les décisions prises dans le cadre de sa délégation :

Applic'Froid – acquisition lave verre Bistrot Eugène	1 381.00 € HT
Perrinel – Réparation chauffage salle Ty Mad	382.80 € HT
Delagree – Roues pour tracteurs (fête municipale)	290.40 € HT
JM Bruneau – Achat de 3 cendriers muraux (salles)	295.50 € HT

3. Finances

<u>D2025-10</u>	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/01/2025	Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0
<p>Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-15, Vu le projet de procès-verbal transmis à l'ensemble du conseil lors de la convocation de ce conseil, Le procès-verbal de la séance du conseil municipal, qui s'est tenue le 28 janvier dernier, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de M. Cornée Lionel.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le procès-verbal du conseil municipal du 28 janvier 2025.</p>		

<u>D2025-11</u>	<u>CONVENTION DE VENTE DE CHALEUR AVEC L'ASSOCIATION SIPIA GESTIONNAIRE DE L'EHPAD LA PROVIDENCE GENNES/SEICHE</u>	Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0
<p>Le maire expose au conseil municipal</p> <p>Considérant que les logements communaux situées n° 1 au n° 9 allée Sévigné sont alimentés par le réseau de chauffage urbain dont le gestionnaire de l'EHPAD de la Providence de Gennes/Seiche est l'association SIPIA ; Considérant la nécessité de renouveler la convention déjà existante entre le gestionnaire et la commune ;</p> <p>Le maire propose au conseil municipal</p> <ul style="list-style-type: none"> • de renouveler la convention pour l'année 2025 portant sur la vente de chaleur produite par la chaudière bois installée à l'EHPAD La Providence de la commune gérée par l'association SIPIA, • d'accepter l'ensemble des termes de ladite convention présentée aux élus <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les termes de la convention pour l'année 2025, et autorise le maire à signer celle-ci.</p>		

<u>D2025-12</u>	<u>CONVENTION DE PARTENARIAT AU RASED DE CHATEAUBOURG</u>	Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0
<p>Le maire expose au conseil municipal ;</p> <p>Les Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED) sont des équipes de psychologues et d'enseignants spécialisés qui interviennent auprès des élèves de la maternelle au CM2 en grande difficulté. Ils peuvent être composés de psychologues de l'Education nationale, de rééducateurs et de maîtres d'adaptation qui mettent leurs compétences au service des élèves en difficulté. Ces réseaux rattachés aux circonscriptions sont placés sous l'autorité d'un inspecteur qui est chargé du déploiement des actions du RASED sur le territoire concerné.</p> <p>Le RASED de Châteaubourg est doté des services d'un psychologue qui intervient sur les communes de Bais, Châteaubourg, Domagné, Gennes-sur-Seiche, Saint-Didier et Servon-sur-Vilaine.</p> <p>Pour accomplir sa mission dans les meilleures conditions, le psychologue a besoin d'un local adapté, d'une ligne téléphonique, d'un équipement informatique avec connexion active à internet et de matériel spécifique : outils psychométriques, matériel de rééducation, outils pédagogiques, documents et logiciels adaptés.</p> <p>La mairie de Châteaubourg, commune pilote, supporte le budget de fonctionnement et d'investissement du RASED. Afin de répartir les frais entre les communes du secteur, une convention intercommunale et une annexe financière sont établies entre la commune pilote et chaque commune du secteur.</p> <p>La part du financement, à charge des communes du secteur, est calculée sur la base des effectifs scolaires.</p> <p>Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver le renouvellement de cette convention pour la période allant de l'année 2024/2025 à l'année 2026/2027.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'approuver le renouvellement du conventionnement RASED pour la période allant de l'année scolaire 2024/2025 à l'année scolaire 2026/2027 ; • D'autoriser Monsieur le Maire ladite convention intercommunale ou tout document relatif à ce dossier sur le financement du RASED. 		

<u>D2025-13</u>	<u>CONVENTION D'OCCUPATION AVEC ACT FRANCE</u> <u>ANTENNE ZONE BEAUSOLEIL</u>	Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0
<p>Le maire expose au conseil municipal ;</p> <p>Vu la convention existante portant sur l'occupation de la zone d'implantation de l'antenne BOUYGUES TELECOM zone Beausoleil sur la commune, Considérant que la convention signée le 19 mars 2015 arrive à échéance en date du 19 mars 2025, Considérant le projet de convention présenté au conseil municipal pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2025,</p> <p>Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver le renouvellement de cette convention.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'approuver le renouvellement de la convention pour la période 2025-2037 • D'autoriser Monsieur le Maire ladite convention intercommunale ou tout document relatif à ce dossier 		

<u>D2025-14</u>	<u>CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION</u> <u>NEOTOA / COMMUNE</u>	Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0
<p>Le maire expose au conseil municipal ;</p> <p>Dans le cadre de la mise en vente des 8 pavillons appartenant à l'Office Public HLM Néotoa sis au 1-3-5-7-9-11-13 et 15 rue des forges à GENNES-SUR-SEICHE, il est nécessaire de créer une servitude de passage de canalisation des eaux usées afin d'éviter tout recours ultérieur. En effet, chacun de ces logements est raccordé au tout à l'égout sur le réseau passant à l'ouest des logements sur la parcelle ZN 222 propriété de la commune de Gennes-sur-Seiche.</p> <p><u>Servitude de passage de canalisation des eaux usées pour le raccordement au tout à l'égout</u></p> <p><u>Fonds dominant :</u> Propriétaire du fonds servant : NEOTOA Désignation cadastrale : Section ZN numéros 254, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211</p> <p><u>Fonds servants</u> Propriétaire du fonds dominant : Commune de GENNES SUR SEICHE Désignation cadastrale : Section ZN numéro 222</p> <p>Cette servitude ne fera l'objet d'aucune valorisation au profit de la commune de Gennes-sur-Seiche. Néotoa prendra à sa charge l'ensemble des frais de Notaire afférents à la constitution de cette servitude.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accepte la constitution de servitude de passage de canalisation des eaux usées pour le raccordement du tout à l'égout présentée ci-dessus • CONFIE la constitution de la servitude à la SCP OUAIRY et DE GIGOU Notaires et associés sise 17, rue de Notre Dame à VITRE (35500) aux frais de Néotoa. • AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents juridiques liés à ce dossier. 		

Plan Local D'urbanisme Intercommunal – présentation aux élus

Rapporteur : M. TEDDY REGNIER président de Vitré communauté

M. Regnier président de Vitré Communauté vient présenter le support communiqué en amont du conseil et distribué lors de la séance.

M. Regnier débute en rappelant les raisons qui poussent l'agglomération à prendre la direction d'un PLUi, et les différentes étapes à venir par la suite.

Les communes restent décisionnaires de l'aménagement de leur territoire, le PLUi doit permettre une réflexion par bassin de vie comme le rappelle M. Regnier.

Gennes sur seiche aurait dans le cadre d'un PLUi ses propres règles d'aménagement selon la typologie de la commune (patrimoine de caractère dans le centre bourg par exemple), mais des points communs à l'échelle du bassin de vie d'Argentré-du-Plessis.

M. Regnier indique que le travail de la mise en place d'un PLUi est long. Il faudra compter 4 ans environ s'il est décidé d'aller dans cette réalisation. Le PLUi serait actif à la fin du prochain mandat certainement.

Vitré Communauté fait le choix d'accompagner par la suite les communes dans la période de transition. Pour Gennes-sur-Seiche encore sous le régime du RNU, l'agglomération prendra en charge le coût de la réalisation du PLU dans un 1^{er} temps.

Le président M. Regnier rappelle qu'il y a un constat important fait sur le territoire de l'agglomération, qu'il faut traiter : LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION, LE DEPART DE NOS JEUNES ACTIFS.

Pour lui, le PLUi va permettre de réfléchir sur l'ensemble, d'élargir la vision en partageant ses ressources, ses aménagements. Demain les projets communaux pour de lourds investissements tel qu'une construction de complexe sportif, crèche, école ou autres devront être réfléchit avec une vision de bassin de vie et non qu'une vision communale.

Les élus ont pu poser leurs interrogations à ce sujet. Un échange constructif pour l'ensemble du conseil municipal.

Le maire propose que ce sujet soit évoqué pour une prise de décision lors du prochain conseil municipal. Ce temps permettra à chacun de réfléchir sur le sujet, et de remonter les questions qui pourraient venir suite à cette échange.

Le maire remercie M. Regnier président de Vitré Communauté pour le temps passé au sein du conseil afin d'exposer le projet du PLUi pour faciliter la prise de décision à venir.

6. Questions diverses

- **Complexe sportif & salle Ty Mad (Lionel Cornée)**

- Devis pour chauffage

- **Conseil d'école**

Mme Béтин fait le retour du conseil d'école dernier. Il est précisé que l'école constate une baisse d'effectif, et ce n'est pas le nombre de naissance qui présage le meilleur pour l'avenir. Toutefois pas de fermeture de classe de prévue.

- **SDE étude rénovation globale du système d'éclairage (Roland le Droff)**

M. le Droff rappelle ce sujet déjà évoqué lors d'un précédent conseil. Il propose de lancer l'étude dont le coût est porté par le SDE35 en 2025 pour une réalisation possible des travaux en 2026. Le conseil est d'accord sur le principe de faire l'étude.

- **TOUR DE France**

Mme Jéby fait le retour de la réunion de préparation liée au passage du Tour de France. Des animations sont envisagées, des décors également. Il faut que la commission fige les choses avec les différents acteurs de l'évènement.

Des réunions portant sur la sécurité du Tour de France est prévue en avril. M. Lamy sera présent avec le Maire à cette rencontre.

- **Fleurissement (Madeleine Bétin)**

Mme Bétin informe que le fleurissement a été vu pour permettre de fleurir la rue principale de Genes. Une prestation avec l'acquisition de pot et jardinières a été commandé auprès de l'ESAT de Cuillé pour un montant total de

- **Centre de loisirs ST GERMAIN DU PINEL**

Mme Bétin évoque le bilan chiffré de 2024 reçus suite à la demande du conseil. C'est un bilan qui reste positif tout en déduisant la régularisation de la CAF 2022 réalisé sur 2024 qui vient exceptionnellement augmenter le bilan de l'année.

Avec la demande de réactualisation de 2026 l'ALSH devra obligatoirement fournir son bilan financier. Car la hausse des participations demandée ne se justifie pas forcément au niveau des collectivités.

- **Recensement de la population**

Le maire fait le retour des chiffres suite au recensement. Les agents recenseurs ont réalisé une belle collecte car toute la population a été recensée. Nous attendons les chiffres officiels à présent. Nous constatons que la population reste identique au dernier recensement de 2018.

- **Projet boulodrome GMOUV**

GMOUV envisage un projet de réalisation d'un boulodrome, l'association demande une subvention exceptionnelle pour participation à l'achat du sable (coût de 540 € TTC devis pigeon). Le sujet sera évoqué lors de la commission vie associative.

- **Genes en Fêtes**

M. Lamy fait le retour de la réunion de préparation du 5 mars dernier. Des idées sont déjà proposées et en réflexion.

Les choses seront revues en détails par l'association du Comité des fêtes et la commission communale qui apportent son soutien à l'évènement.